

En Australie, le mandat des sénateurs coïncidait avec celui de la Chambre. C'est maintenant un mandat fixe de six ans. Beaucoup de portes ont été fermées par ce qui semble être, comme de nombreux sénateurs l'ont signalé dans leurs discours aujourd'hui, une tentative pour abolir le Sénat sans le faire vraiment.

En ce qui concerne le délai que pourraient prendre la Chambre des communes et le Sénat pour se pencher sur un projet de loi dans le cadre d'une séance mixte, d'autres possibilités non constitutionnelles s'offrent à nous. On pourrait prévoir la réduction de la taille de la Chambre des communes afin que le rapport entre le nombre de sénateurs et de députés soit plus réaliste et on pourrait également élaborer d'autres moyens pour répondre à certaines de nos préoccupations. Quand je parle d'élaborer des moyens, tout est relatif. Je tiens à souligner que cela devrait se faire sous peu, avant le référendum du 26 octobre.

Honorables sénateurs, je pourrais parler d'autres aspects de la question, mais ils ont été fort bien examinés par les sénateurs des deux camps, si j'en crois le compte rendu d'hier, étant donné que je n'étais pas ici à ce moment-là, et si je me fie à ce que j'ai entendu aujourd'hui.

Pour que le document soit acceptable à ma province et à ma région il va surtout falloir qu'on nous offre davantage. J'ai essayé de préciser ce que j'entendais par «davantage». Si on ne nous offre pas «davantage», je pense que la proposition en question pourrait avoir de la difficulté à passer dans ma province. Je ne peux parler pour les autres régions.

Je suis tout à fait conscient de l'interprétation qu'on pourrait donner à cela dans d'autres régions du pays, surtout le Québec. Je le déplore, mais je dois également tenir compte du sentiment de trahison qui serait ressenti dans ma province si cet Accord de consensus sous sa forme actuelle était adopté. Le sentiment que l'électorat de ma région a, c'est qu'on n'a pas répondu à nos attentes et que nous n'aurons pas un nouveau type de gouvernement. Le sentiment d'avoir été trahi aurait des répercussions catastrophiques et je pense qu'il causerait lui aussi un énorme problème. Nous devons éviter cela.

Je souscris à l'idée d'un référendum. Je vais donc appuyer le projet de loi dont nous sommes saisis maintenant. Je voulais m'attarder sur le fond de la question dans une certaine mesure; c'est ce que j'ai fait, car je crois en effet que c'est important. D'autres l'ont fait. Ce sont-là mes principales réserves au sujet de la réforme du Sénat.

L'honorable Louis-J. Robichaud: Honorables sénateurs, j'ai noté que tous les orateurs cet après-midi venaient de ce côté-ci du Sénat.

Le sénateur Murray: Pas vraiment.

L'honorable Louis-J. Robichaud: Eh bien, presque. Peut-être avons-nous réussi à endormir les sénateurs de la majorité. Les leurs n'ont pas beaucoup parlé cet après-midi, mais les nôtres ont été très éloquents. Je ne nommerai personne en particulier, mais j'ai été étonné de la qualité de ce débat.

Je n'entrerai pas dans les subtilités techniques, je ne citerai pas de chiffres, ni de nombre de sièges, ni de nombre de sénateurs ou de députés à la Chambre des communes. Je ne le ferai pas. Je parlerai durant trente secondes ou à peu près des grandes lignes de la proposition dont nous sommes saisis.

[Le sénateur Hays.]

D'abord, à mon avis, la résolution à l'étude n'aurait pas dû nous être soumise. À mon avis, nous aurions dû laisser les choses telles qu'elles étaient après 1981. Nous avons créé, je crois, un monstre, un monstre dont le gouvernement est responsable. Nous devons faire face à une situation où il y a un monstre. Nous devons aller voter le 26 octobre prochain. Nous ne devrions pas avoir à le faire, mais nous le devons. Et nous devons prendre une décision.

Il m'a fallu un certain temps pour décider si j'allais voter oui ou non. Il m'a fallu un certain temps. Peut-être 30 minutes. Mais j'ai décidé de voter oui. Je vais voter oui parce que c'est le moindre mal. Voter non partout au Canada serait désastreux. Ce serait mauvais pour le pays.

Mais je dirai ceci. Une modification à la Constitution, ce n'est pas la fin du monde. Ce n'est pas une constitution qui dirige une province ou un pays. Ce sont les personnes au pouvoir qui dirigent. Nous avons prospéré sous une Constitution que nous avons connue durant 125 ans et, comme l'a dit le sénateur Sparrow, nous faisons maintenant l'envie du monde entier. Pourquoi y avoir touché?

Mais nous devons nous rendre compte que certains changements ont été proposés. Je ne me soucie pas des changements qu'on a proposés. Je ne me soucie pas de ce qui émanera des futures conférences, car il aura des changements. Les bureaucraties, les avocats, vont se réunir et modifieront encore davantage certaines choses. Et puis après? Ce sont les gens que nous portons au pouvoir qui comptent pour le bien du pays.

Je le dis à mes concitoyens canadiens: faisons ce qu'il y a à faire. Occupons-nous du problème une fois pour toutes. Occupons-nous des intérêts du pays. Occupons-nous de l'économie du pays. Je vais voter oui.

Je ferai comme Louis Saint-Laurent à qui on demandait, après sa défaite en 1957, quel rôle il allait jouer dans les élections. Il a répondu: «Eh bien, je vais voter, et je dirai peut-être aux gens comment je voterai.»

Je vais voter oui et je vais dire aux gens pourquoi je vote ainsi.

L'honorable Pat Carney: Honorables sénateurs, j'ai entendu beaucoup d'excellents discours ici cet après-midi. Je suis d'accord avec certains intervenants, en particulier quelques observations formulées par le sénateur Ray Perrault. De même, je suis en désaccord avec d'autres. Toutefois, je tiens à rappeler que nous ne votons pas sur les propositions constitutionnelles. Cet élément a pu être perdu de vue, étant donné les émotions soulevées par cette question. Nous votons sur le texte d'une question référendaire. Je suis convaincue que ceux d'entre nous qui ont l'intention de voter «oui» à cette motion peuvent le faire calmement et dans une ambiance moins émotive que celle qui règne ici aujourd'hui.

La question qui nous occupe est celle-ci:

«Acceptez-vous que la Constitution du Canada soit renouvelée sur la base de l'entente conclue le 28 août 1992?»

Telle est la question à l'étude. Si le débat sur le référendum révèle que les propositions sont injustes pour l'Ouest ou pour toute autre région, il n'y a pas un sénateur de l'Ouest, peu importe son allégeance politique, qui appuierait l'entente. De